



**PROCES-VERBAL NO 10 DU CONSEIL GENERAL**  
Mercredi 24 mai 2023 à 19h00 à la salle Festisport à Courtepin  
(la version française fait foi)

Séance du conseil général sous la présidence de M. Peter Grünig, président du Conseil général pour la période 2023-2024.

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
2. Appel nominal
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023
5. Communications du président du conseil général
6. Règlement du conseil général
  - 6.1. Adoption
  - 6.2. Demande de mandat à un groupe de travail pour l'établissement d'un manuel
7. Comptes 2022
  - 7.1. Présentation des comptes 2022
  - 7.2. Rapport de la commission financière
  - 7.3. Approbation des comptes
8. Plan financier 2024-2031
9. Informations du conseil communal
10. Réponses aux questions de la séance précédente
11. Modification des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
12. Informations du bureau du conseil général
13. Divers

---

## **1. Salutations et ouverture de la séance**

M. Peter Grünig, président du Conseil général, ouvre la séance à 19h00 :

« Monsieur le Syndic,  
Monsieur le Vice-Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers / chères collègues,  
Chères concitoyennes et chers concitoyens,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Je vous souhaite à tous une chaleureuse bienvenue pour cette 10<sup>ème</sup> séance du conseil général.  
Je salue particulièrement M. Cédric Monney du groupe « Pluriel / Plural » comme nouveau membre du conseil général. Il a été assermenté par M. le Préfet Christophe Wieland hier après-midi.



Il prend la place de M. Maël Progin qui a démissionné avec effet immédiat début mai (point 5). Félicitations à M. Cédric Monney pour ce nouvel engagement et je lui souhaite beaucoup de plaisir parmi nous.

*Applaudissement du conseil général.*

Je rappelle que les débats sont enregistrés (comme le permet l'art. 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes). Les intervenants sont priés d'utiliser les micros mis à leur disposition par les scrutateurs et de décliner leur identité, nom et prénom, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les tables sont numérotées de 1 à 10 et sont réparties entre les scrutatrices et scrutateurs, de la façon suivante :

- Marlyse Spiegel : tables 1 et 2, ainsi que le bureau.
- Cornelia Roelli Salathé : tables 3, 4 et 5.
- Michel Werro : tables 6 et 7.
- Bernard Sturny : tables 8, 9 et 10.

Chacun est libre de s'exprimer en français ou en allemand et il est en tout temps possible de demander une traduction, respectivement une explication.

La convocation de la séance a été publiée le 12 mai 2023 dans la Feuille officielle no 19, page 310, avec l'ordre du jour. Chaque membre du Conseil général a reçu cette convocation par courrier postal. L'ordre du jour a été préparé par le bureau du Conseil général en collaboration avec le Conseil communal. Il a été publié sur le site internet de la commune afin que les citoyennes et citoyens intéressés puissent y participer.

Je vous informe que M. Martin Moosmann devra nous quitter avant la fin de la séance. Le conseiller communal, M. Jonas Aebischer, est excusé pour la séance. »

## **2. Appel nominal**

M. Peter Grünig passe à l'appel nominal.

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de MM. Norbert Haas, Jean-Claude Joye, Claude Progin. M. Rufino Leon est absent lors de l'appel nominal.

46 conseillères et conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 24 voix en cas de votation.

## **3. Approbation de l'ordre du jour de la séance**

Chaque membre du Conseil général a reçu l'ordre du jour tel que proposé ci-dessus.

Y a-t-il des questions ou des remarques au sujet de l'ordre du jour ?



Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (46 voix) l'ordre du jour tel que présenté avec 46 voix.

#### **4. Approbation du procès-verbal no 9 de la séance du 7 mars 2023**

Le procès-verbal de la séance no 9 du 7 mars 2023 a été adressé par courriel au conseil général le 20 mars 2023, tant en français qu'en allemand. Je remercie Mmes Sarah Spiegel et Anne Rochat pour la rédaction du procès-verbal ainsi que toutes les personnes qui ont contribué aux corrections et à la traduction.

Y a-t-il des questions ou des remarques au sujet du procès-verbal ?

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (46 voix) le procès-verbal de la séance du 7 mars 2023.

#### **5. Communications du président du Conseil général**

Le 3 mai 2023, le bureau du conseil général a reçu la démission de M. Maël Progin du groupe « Pluriel/Plural ». Il quitte avec effet immédiat sa fonction en tant que conseiller général. En effet, il a remarqué que depuis quelque temps il n'arrive plus à s'investir pleinement dans son rôle pour des raisons professionnelles. De plus, il déménage prochainement à Fribourg. J'aimerais remercier M. Maël Progin pour le travail qu'il a fourni au sein du conseil général et son groupe ainsi que pour la commune. Je lui souhaite plein de succès dans ses futurs projets. Suite à la démission de M. Maël Progin, lors de sa séance du 15 mai 2023, le conseil communal a nommé en remplacement M. Cédric Monney, vient-ensuite du groupe « Pluriel/Plural » qui a accepté sa nomination. La préfecture a été informée et a procédé à son assermentation hier après-midi.

Le 13 mai 2023, Mme Carole Plancherel a présenté sa démission de la commission de naturalisation pour le mois de septembre. Elle a récemment accepté la présidence du conseil de la paroisse, dont je la félicite, et cumuler toutes ces fonctions représentent trop pour elle. Je la remercie pour son engagement.

Le conseil général a reçu une invitation pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la section des samaritains de Courtepin, qui aura lieu le samedi 24 juin 2023 au stade communal de Courtepin. Il y aura des stands d'informations, un grand exercice de sauvetage avec l'engagement des pompiers, de l'ambulance de Morat, de la police cantonale et des samaritains. Vous trouverez plus d'informations sur le site des samaritains. Personnellement, je me suis inscrit.



## 6. Règlement du Conseil général

### 6.1 Adoption

Les membres du conseil général ont reçu deux versions du règlement du conseil général, l'une inclusive (genrée) et l'autre non-genrée. A des fins de compréhension et de communication, un document Excel comprenant 4 colonnes l'accompagnait.

Certaines erreurs ont déjà été corrigées sur le cloud et des corrections éventuelles se feront après l'adoption dudit règlement, tous les membres en seront informés.

Jusqu'à ce jour le bureau n'avait reçu aucun amendement. Le bureau a reçu un amendement avant l'ouverture de la séance du groupe « Pluriel/Plural ».

La parole est donnée à Mme Lara Fantinati, qui explique l'amendement art. 33 al. 1 du règlement du conseil général ci-dessous.

### AMENDEMENT

Auteurs : Pluriel/Plural (Mmes Christel Maillard et Lara Fantinati, MM. Dany Horner, Cédric Monney, Jean-François Haas et Daniel Jorio)

Objet : Amendement concernant l'art. 33 al. 1 du Règlement du Conseil Général provisoire, proposant *de planifier au moins quatre séances par année.*

Texte :

Veillez recevoir ci-joint la proposition d'amendement du texte du Règlement du CG mis au vote lors de la séance du 24 mai 2023.

Cet amendement soutient un certain dynamisme et un travail régulier par le Conseil général.

En principe, une séance est réservée aux comptes et une autre au budget. Ainsi, les discussions n'ont que peu de place. Bien que les membres cités ci-dessus partent du principe qu'il est de l'ordre du bureau de planifier au moins 4 séances par année, sa mention formelle dans le Règlement fera preuve d'une certaine volonté et d'une régularité à tenir.

**Art. 33 al 1 proposé :**

**Le conseil général planifie au moins quatre séances par année : une fois au cours des cinq premiers mois pour se prononcer sur le rapport de gestion et approuver les comptes de l'année précédente, et une fois avant la fin de l'année, notamment pour décider le budget de l'année suivante. La planification des deux autres séances est libre.**

M. Peter Grünig passe le règlement en votation. Il n'y a pas d'autre amendement.



Chapitre 1 : art. 1 - 10

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (46 voix) les articles 1 à 10 du règlement.

*M. Rufino Leon arrive à 19h20. 47 conseillères et conseillers généraux sont présents (3 excusés). La majorité est fixée à 24 voix en cas de votation.*

Chapitre 2 : art. 11 - 16

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (47 voix) les articles 11 à 16 du règlement.

Chapitre 3 : art. 17 - 32

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (47 voix) les articles 17 à 32 du règlement.

Chapitre 3 : art. 33

Remarques :

M. Pascal Vinard du groupe « Courtepin Ensemble » se pose la question pourquoi changer cet article et quelle amélioration apporterait cet amendement.

M. Peter Grünig précise que selon le règlement des communes, il faut au minimum deux séances par année. Chaque conseil général est libre de fixer plus de séances par année.

M. Dany Horner du groupe « Pluriel/Plural » explique que ce n'est pas une obligation d'en avoir quatre, mais qu'il s'agit d'une planification d'avoir quatre séances par année.

M. Peter Günig précise que le bureau a planifié quatre séances pour l'année 2023 et a déjà planifié quatre séances pour l'année 2024.

M. Franz Walter du groupe « Entente Bourgeoise » précise que son groupe soutien l'amendement car la commune a besoin d'avoir quatre séances par année.

La parole est donné au syndic de Courtepin, M. Martin Moosmann. Il explique que deux points n'ont pas été cités. Selon la loi sur les communes, lorsque un cinquième des membres du conseil général souhaite une séance, celle-ci aura lieu. Si le conseil communal demande une séance, elle doit avoir lieu dans les 30 jours. Le cas où l'amendement est accepté avec quatre séances par année et que c'est noté dans le règlement, il y a l'obligation d'en faire quatre même si une année trois séances seraient suffisantes.



M. Daniel Werro du groupe « Entente Bourgeoise » précise que « planifier » veut dire organiser. S'il y a peu de thème à l'ordre du jour, la séance peut être annulée. Il soutient l'amendement.

M. Martin Moosmann précise qu'il a dit planifier, mais si on fixe, les séances ne peuvent pas être annulées.

M. Jean-François Haas du groupe « Pluriel/Plural », nous avons été élus pour faire du travail et ça consiste aussi à prendre en charge les attentes de nos citoyens, pas que pour les comptes. Les citoyens ne nous ont pas élus pour rien.

Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte » trouve le texte contraignant. Elle souhaite que les membres du conseil général fassent confiance au bureau car il planifie quatre séances par année.

Mme Regula Hayoz Helfer du groupe « Courtepin Ensemble » relève qu'elle a souci que le verbe „planifier“ ne soit pas recevable et que cela ne soit pas accepté par le Service des communes. Elle approuve également la remarque de Mme Carole Plancherel.

M. Philippe Stöhr du groupe « Pour notre commune » indique que le règlement a déjà été étudié et discuté en amont dans les groupes. Son groupe soutient le règlement tel que présenté. Il rejoint également la remarque de Mme Regula Hayoz Helfer si « planifier » est bien légal et qu'en est-il s'il y a un refus du Service des communes.

M. Dany Horner du groupe « Pluriel/Plural » indique qu'ils n'ont pas modifié l'article de base. Le groupe « Pluriel/Plural » aimerait forcer au dynamisme en planifiant ces quatre séances.

Vote :

Le Conseil général accepte à la majorité l'article 33 du règlement tel que présenté avec 30 voix et 17 contre-épreuves.

*L'amendement n'a pas passé et l'article 33 est accepté tel que proposé par le conseil communal.*

#### Chapitre 4 : art. 34 - 52

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (47 voix) les articles 17 à 32 du règlement.

#### Chapitre 5 : art 53 – 63

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (47 voix) les articles 17 à 32 du règlement.



Chapitre 6 : art 64 - 68

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (47 voix) les articles 17 à 32 du règlement.

*Le règlement est accepté, tous les articles sont acceptés selon la proposition du Conseil communal.*

Version inclusive ou non-générée

La parole est donnée à Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte ». Elle indique que le groupe soutient la forme non-générée mais demande que quelques modifications soient apportées afin de la rendre correcte.

Vote :

Le Conseil général accepte à la majorité le règlement en version non-générée avec 42 voix, 4 contre-épreuves et 1 abstention.

## 6.2 Demande de mandat à un groupe de travail

Le bureau du conseil général a proposé de faire un groupe de travail pour établir un manuel dès que le règlement sera approuvé.

Y a-t-il des questions ou des remarques au sujet du groupe de travail ?

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité le mandat du groupe de travail.

M. Peter Grünig mentionne les membres participants au groupe de travail : Mmes Lara Fantinatti, Cornelia Rolli Salathé, Sonja Walter ainsi que MM. Frédéric Chatton, Boris Geiser et Norbert Haas.

## 7. Comptes 2022

### 7.1 Présentation des comptes 2022

Un dossier complet des comptes 2022 a été transmis à chaque conseillère et conseiller généraux par le biais du cloud. La parole est donnée à M. Eric Vonlanthen, conseiller communal et responsable des finances. Il passe en revue les comptes et en préambule relève la très bonne année 2022 qui se situe en nette amélioration. De plus, le tracteur et l'épareuse pour les besoins de l'édilité ont été achetés.



### Comptes de fonctionnement 2022

Les comptes de fonctionnement 2022 de la Commune de Courtepin bouclent avec les résultats suivants :

|                       |     |               |
|-----------------------|-----|---------------|
| Charges               | CHF | 21'311'176.36 |
| Produits              | CHF | 25'363'987.47 |
| Excédents de produits | CHF | 4'052'811.11  |

Les comptes 2022 de la Commune de Courtepin présentent un résultat largement bénéficiaire. Ce bon résultat, rendu possible par une bonne tenue des dépenses tout au long de l'année doit toutefois beaucoup à des entrées d'argent extraordinaires et à une adaptation aux principes MCH2 sur certaines positions marquantes.

Ce premier exercice sous MCH2 marque, après plus d'une année de travaux intenses de préparation, revalorisation, recherches et réflexions, le début d'une période intéressante. En effet, la commune de Courtepin présente une situation financière saine qui permet de palier à ses obligations et de planifier des investissements destinés à son développement.

Fort de ses bases, le conseil communal a travaillé sur un plan financier qui servira de base de travail aux réflexions à venir. Nous avons la chance de pouvoir choisir et non seulement subir.

Aucune question ou remarque des membres du conseil général.

### **7.2 Rapport de la commission financière**

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière.

Aucune question ou remarque des membres du conseil général.

### **7.3 Approbation des comptes**

Les conseillères et conseillers qui sont d'accord à accepter les comptes 2022 comme présentés sont priés de lever la carte de vote.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité les comptes 2022 tels que présentés avec 47 voix.

M. Peter Grünig remercie MM. Eric Vonlanthen, conseiller communal, et Stéphane Renz, président de la commission financière, ainsi que Mme Béatrice Schranz, responsable des finances, pour l'établissement comptes 2022.

*Applaudissement du conseil général.*





## **8. Plan financier 2024-2031**

M. Peter Grünig informe que le plan financier est à consulter et aucune décision n'est à prendre.

La parole est donnée à M. Eric Vonlanthen, conseiller communal, qui présente ses excuses, la deuxième version corrigée du plan financier n'étant disponible qu'en français.

« Ce plan financier est établi selon une liste de priorités à effectuer au sein de la commune. Cette liste sera reprise lors de la séance du conseil général du mois de septembre. Lors de laquelle, les membres du conseil général pourront exprimer leurs souhaits d'importance et/ou d'ordre de priorité. D'un point de vue financier, tous les éléments de la liste pourraient être effectués. Au cas où tous les travaux ne seraient pas faits, une baisse d'impôt pourrait aussi être à l'ordre du jour. »

Mme Regula Hayoz Helfer demande si des souhaits peuvent encore être ajoutés à la liste.

Les groupes, respectivement les membres du conseil général, peuvent apporter des idées qui seront ajoutées sur la liste. Ensuite, un classement de priorité sera établi. Tout ne sera pas entrepris dans les 5 ans, mais cela peut aider à planifier les travaux dans le futur. Nous vous invitons à nous transmettre vos idées.

Mme Carole Plancherel relève que la liste des souhaits/priorités de son groupe avait déjà été transmis par mail à Mme Anne Rochat.

M. Eric Vonlanthen reprend la parole. « Je prends note. Si vous possédez déjà une estimation chiffrée de vos idées, merci de le transmettre également. »

## **Rapport commission financière**

La parole est donnée à M. Stéphane Renz, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

*Applaudissement du conseil général.*

## **9. Information du Conseil communal**

La parole est donné à M. Martin Moosmann, syndic.

« Je souhaite féliciter M. Cédric Monney pour sa nomination. J'ai deux nouvelles à vous communiquer. La bonne nouvelle est que le Service technique a engagé une personne dès le 1<sup>er</sup> août 2023 et le deuxième poste encore ouvert est actuellement en bonne voie. La mauvaise nouvelle est que Mme Arlette Ruch, conseillère communale, a donné son congé pour le 31 juillet 2023. L'élection aura probablement lieu le 20 août 2023. Il s'agit donc, ce soir, de la dernière séance du conseil général dont Mme Arlette Ruch participe. Je la remercie pour son engagement avant et après fusion.

*M. Baptiste Esseiva quitte la séance à 20h35. 46 conseillères et conseillers généraux sont présents (3 excusés). La majorité est fixée à 24 voix en cas de votation.*



La parole est donnée à M. Mario Wüthrich, conseiller communal, qui donne des informations suite au vote consultatif du 12 mars 2023 concernant les éoliennes. Suite à ce vote et selon M. Olivier Curty, conseiller d'État, la balle est maintenant dans les deux communes. En date du 27 mars 2023, la commune a demandé des explications et comment ils souhaitent poursuivre ce dossier, tout en respectant l'avis de la population.

De plus, il encourage également d'aller au 100<sup>ème</sup> anniversaire des samaritains et informe que la déchetterie sera fermée toute la matinée.

Un nouveau défibrillateur est installé à la gare, selon une convention entre les TPF et la commune. Les TPF s'occupent de son.

La commission Horizon (commission pour les aînés de la commune) a organisé la visite de la Radio Suisse Romande à Genève les 20, 22 et 27 juin 2023. Actuellement, il y a encore quelques places disponibles.

M. Mario Wüthrich poursuit avec quelques informations de la part du conseiller communal, M. Jonas Aebischer, excusé ce soir.

La fête fédérale officielle de la commune de Courtepin aura lieu le 31 juillet 2023 à la buvette du terrain de foot de Villarepos. Des navettes circuleront depuis les villages de Courtepin, Courtaman et Wallenried jusqu'à Villarepos. Les citoyens recevront un tout-ménage en juin.

La 2<sup>ème</sup> édition de Découvertépin sera rééditée cette année, soit le 27 août 2023.

Le 21 mars 2023, une séance d'information pour les réfugiés ukrainien a eu lieu avec la présence de Mme Marianne Scherrer Brantschen, MM. Mario Wüthrich et Jonas Aebischer, ainsi que Mme Noelia Wirth, collaboratrice de la commune. Ils ont accueilli 18 réfugiés en provenance d'Ukraine inscrits dans la commune de Courtepin. Ils leur ont expliqué le déroulement de la commune, du canton et de la confédération, ainsi que les possibilités de s'intégrer à la commune. D'autres activités suivront.

*Applaudissement du conseil général.*

La parole est donnée à M. Daniel Aeschlimann, conseiller communal, au sujet d'investissement de la commune, comme l'achat de l'épareuse et le nouveau tracteur de l'édilité.

Lors de la séance à Grangeneuve la semaine dernière, le canton a informé qu'ils reprennent 44 km de routes dans le canton. La commune de Courtepin et de Misery sont également touchées, le canton reprendra le tracé du giratoire à Misery jusqu'à la gare de Courtepin.

De plus, le début de construction de Valtraloc n'aura pas lieu en 2023.

M. Peter Grünig remercie pour les informations.

*Pause de 10 minutes. La séance sera reprise à 21h00.*

M. Peter Grünig informe que le bureau a décidé durant la pause de reprendre la votation concernant la version inclusive et non-générée du règlement, à la suite d'une incompréhension.

Vote :

|   |
|---|
| Le Conseil général accepte à la majorité la version non-générée du règlement avec 42 voix et 4 contre-épreuves. |
|---|



## **10. Réponses aux questions de la séance précédente**

Le 21 mai 2023, Mme Valentine Schmutz Julmy a confirmé qu'elle retire sa proposition du 27 février 2023 « Publication des interventions du conseil général sur le site internet de la commune », étant donné que le conseil communal l'a déjà traité favorablement.

La parole est donnée à Mme Valentine Schmutz Julmy qui remercie le conseil communal d'avoir traité sa question favorablement.

### **Réponse à la question concernant « Agglomération de Fribourg » de M. Baptiste Esseiva du groupe « Pour notre commune »**

La parole est donnée à M. Mario Wüthrich.

Comme complément d'information du conseil communal, une séance d'information publique aura lieu le 27 juin 2023, à 19h00, concernant le développement du projet de la « Ferme Michel » sise à Courtaman.

Premier courrier reçu en date du 5 octobre 2021 de la part de la Préfecture de la Sarine concernant le périmètre de la nouvelle agglomération fédérale et souhaite intégrer le périmètre cantonal provisoire. La commune de Courtepin a répondu qu'elle était intéressée. La commune n'a rien entendu jusqu'au 21 septembre 2022, date à laquelle elle a reçu un courrier avec une demande concrète si Courtepin est d'accord de participer aux travaux préparatifs de la nouvelle agglomération, en tant que commune observatrice. Réponse positive de la commune. Le conseil communal a été surpris d'apprendre par la presse que le périmètre fixé en date du 10 janvier 2023 englobe les communes de Courtepin et de Misery-Courtion non plus comme commune observatrice mais comme commune à part entière pour participer aux travaux de l'élaboration de cette agglomération. Jusqu'à cette date, ce sont les seuls échanges et informations que la commune possédait. Une séance d'information générale a eu lieu le 28 avril 2023.

Il existe une agglomération formelle de Fribourg regroupant 10 communes, qui travaillent ensemble depuis une quinzaine d'années. La loi sur l'agglomération demande maintenant que des associations de communes doivent être créées sur la base d'un périmètre de la confédération, dès lors elles pourraient bénéficier de subventions pour des travaux et projets futurs. Le conseil d'État a retenu 22 communes sur les 31. La Préfète de la Sarine, Mme Lise-Marie Graden, n'exclue pas de faire participer d'autres communes du périmètre fédéral avec la possibilité de s'intégrer au groupe de travail. La Préfète a 2 ans, dès le 10 janvier 2023, pour mettre en place cette association, ce qui comprend l'élaboration des statuts qui doivent être approuvés par les assemblées communales, respectivement les conseils généraux des communes concernées. D'après la préfète et au vu de la complexité, il s'agira plutôt fin 2025 pour entamer les travaux de l'agglomération. L'agglomération s'occupe de la mobilité, l'urbanisation et l'environnement. Le but de l'association sera de préparer des programmes de l'agglomération autour des thèmes cités précédemment. Le canton participe également. Ce sont des projets d'infrastructures, par exemple la liaison cyclable de Guin à Villars-sur-Glâne. Le contenu du PA5 devra être établi durant ces deux ans pour le soumettre à la confédération. Les communes peuvent, si elles le souhaitent, participer à l'élaboration de ce PA5. Les coûts de préparation du PA5 seront répartis par le nombre d'habitants des communes participantes à l'élaboration de ce plan. Le montant estimé se situe à CHF 900'000.- pour l'élaboration d'un programme d'agglomération, dont une majeure partie est prise en charge par la confédération et par le canton. Le solde est réparti entre les communes. Une séance d'information à la population en collaboration avec la commune de Misery-Courtion, sous la direction de la



Préfecture du Lac, est prévue courant l'automne. Actuellement, au niveau du plan financier, il n'y a pas de montant à prendre en considération. Au vu des enjeux, la commission d'aménagement ou un groupe ad hoc du conseil général pourrait être appelé à aider le conseil communal.

M. Baptiste Esseiva étant déjà parti, il ne peut donner son avis sur le contenu de la réponse.

**Réponse à la question concernant le sujet « social » de M. Jean-François Haas du groupe « Pluriel/Plural »**

M. Mario Wüthrich répond pour M. Jonas Aebischer, qui est absent. Il est difficile de donner un nombre exact de personnes vivant dans la précarité à Courtepin, cela dépend de différents facteurs et ceux-ci peuvent changer à tout moment. Pour des questions de protection de données, il n'est pas possible de les divulguer. Le conseil communal est conscient des augmentations alimentaires, notamment l'augmentation du pain qui est de 6%. Il demande aux personnes concernées par cette précarité de prendre contact auprès du Service social du Lac pour que les besoins de chacun soient pris en compte.

M. Jean-François Haas explique que certaines personnes peuvent être coincées à la fin du mois. Est-ce que la commune serait prête à donner des bons dans les magasins/commerces locaux ?

M. Mario Wüthrich prend note de la proposition et regardera avec M. Jonas Aebischer.

**Réponse à la question concernant la « stratégie et plan d'actions Enfance et Jeunesse » de Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte »**

M. Mario Wüthrich répond à la question. La commune de Courtepin attache une grande importance au soutien et à la promotion des enfants et des jeunes car ils représentent l'avenir de notre société. Une stratégie ainsi qu'un plan d'action ont été développés afin que les besoins et les intérêts soient correctement représentés. Le plan d'action comprend entre autre la création et la promotion d'offres de loisir, tels que des clubs de sport ou des manifestations culturelles. Un skate-park est en cours de planification. La prime de fin de formation pour encourager les jeunes est maintenue et la commune de Courtepin fait partie des rares communes du canton à proposer une telle reconnaissance. Un montant de CHF 30'000.- est investi chaque année pour Midnight Games. La création d'un centre de rencontre et d'animation pour les jeunes est également à l'étude. Le projet n'est pas encore prêt mais pour un horizon à moyen terme. La commune travaille étroitement avec le canton.

Mme Carole Plancherel est d'accord avec la réponse.

**Réponse à la question concernant la « Cybersécurité » de M. Didier Aeberhard du groupe « Le Centre/Die Mitte »**

M. Mario Wüthrich explique que la commune travaille en étroite collaboration avec t2i basée en Valais et sont mis à jour régulièrement.

M. Didier Aeberhard est d'accord avec la réponse.



**Réponse à la question concernant la « l'élaboration d'un concept de développement du village » de M. Franz Walter du groupe « Entente Bourgeoise »**

M. Daniel Aeschlimann explique que le conseil communal a trouvé une entente avec la nouvelle STEP à Pensier. L'association concernée est favorable pour installer environ 40 places de parc sur la nouvelle STEP. Le canton a également émis un avis positif.

M. Franz Walter est d'accord avec la réponse.

**Réponse à la question concernant la « Routes et eaux » de M. Franz Walter du groupe « Entente Bourgeoise »**

M. Daniel Aeschlimann explique que tous les chemins seront revus en collaboration avec le canton. Les chemins privés seront passés en revue plutôt en 2024, à la suite de changement de personnel au niveau du canton. Concernant l'analyse de sol, il ne peut pas donner de réponse actuellement étant donné que les délégués seront avisés qu'en septembre. Un site internet sera mis en ligne concernant la nouvelle STEP de Pensier.

**Réponse à la question concernant la « modification de la loi sur l'énergie » de Mme Regula Hayoz Helfer du groupe « Courtepin Ensemble »**

M. Daniel Aeschlimann indique que la commune est déjà en train de se moderniser énergétiquement. Il existe un contrat d'entretien avec Groupe E afin que chaque année ils changent un certain nombre de lampadaires. Une étude à l'aide d'un drone sera réalisée le soir afin de voir si la commune peut diminuer ou éteindre certains quartiers dans le village. Plusieurs communes ont été abordées afin de savoir comment ils procèdent, la commune de Courtepin va apprendre de leurs erreurs afin de ne pas les répéter.

**11. Modification des statuts de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**

La parole est donnée à Mme Marianne Scherrer Brantschen, conseillère communale, et présente les modifications des statuts du CO.

Mme Carole Plancherel relève que la séance des délégués a refusé la modification de ces statuts pour cause d'inégalité intercommunale.

M. Daniel Jorio indique que la commune de Villars-sur-Glâne, qui depuis de nombreuses années, essaie de remettre en question la péréquation financière en faveur des communes moins privilégiées d'un point de vue fiscale. Si les modifications sont acceptées, nous ferions un cadeau à une commune qui a un taux d'imposition de 63.9 et qui a réalisé en 2022 environ 6 MCHF de profit. La commune de Villars-sur-Glâne préfère que les communes moins favorisées paient plutôt que de changer sa masse fiscale et son taux d'imposition. Le groupe pluriel est contre ces modifications.

M. Pascal Vinard annonce que son groupe « Courtepin Ensemble » rejoint l'avis du groupe « Pluriel/Plural ». Il mentionne également les problématiques présentées à Genève et Cologny. Il s'agit d'une porte ouverte pour d'autres dossiers.



### **Rapport commission financière**

La parole est donné à M. Stéphane Renz et donne lecture du rapport.

Les conseillères et conseillers qui sont d'accord d'accepter les modifications des statuts du CO comme présentés sont priés de lever la carte de vote.

Vote :

Le Conseil général refuse à l'unanimité les modifications du CO tels que présentés avec 46 voix.

## **12. Information du bureau du Conseil général**

Lors de la séance du 28 mars 2023 les membres du bureau ont décidé que lors des séances de debriefing, les chefs de groupes seront invités et les membres du conseil communal seront invités pour les séances de préparation. (art. 20 du règlement) La prochaine séance du bureau aura lieu le 6 juin 2023 à 20h.

Je vous rappelle d'envoyer les questions, propositions etc. au plus vite afin que le conseil communal puisse donner réponse lors de la prochaine séance.

Je vous communique la nouvelle adresse du secrétariat : [secretariatcg@courtepin.ch](mailto:secretariatcg@courtepin.ch)

## **13. Divers**

### **1. Proposition de Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte »**

La parole est donnée à Mme Carole Plancherel relève l'importance des sociétés au sein de la commune.

« Le Centre/Die Mitte souhaite que le conseil communal tienne compte des besoins en locaux des sociétés culturelles et sportives dans sa planification d'aménagement du territoire et des constructions futures. Il souhaite qu'une analyse et un rapport soient effectués et présentés au Conseil général avant toute nouvelle construction communale. »

Vote :

Le Conseil général accepte la proposition à la majorité (46 voix).

### **2. Question de Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte »**

La parole est donnée à Mme Carole Plancherel et explique la question.

« Un groupe de travail a été instauré pour mener à bien une réflexion sur l'évacuation des eaux usées et établir un nouveau règlement regroupant les anciens règlements de Villarepos et Barberêche suite à la fusion de 2017.



Question : où en est le règlement des eaux usées ? Le CG pourrait-il, en temps opportun, recevoir une explication en séance de la part du bureau spécialiste ayant accompagné les travaux et notamment sur le calcul des taxes? »

M. Daniel Aeschlimann informe que plusieurs séances ont été fait avec le groupe de travail. En attendant, ils ont constaté qu'il y a une convention qui va arriver au bout avec un très grand consommateur d'eau potable dans la commune. Le conseil communal a étudié ladite convention en s'appuyant de l'aide d'un spécialiste et ils ont résilié la convention avec ce consommateur d'eau. Le groupe de travail des eaux usées du conseil général sera convoqué prochainement. Les membres étaient censés transmettre l'information dans les différents groupes. Il indique que si tout se passe bien avec ce grand consommateur, le prix des eaux usées devrait vraisemblablement baisser.

### **3. Question de MM. Franz Walter et Alain Carrel du groupe « Entente Bourgeoise »**

La parole est donnée à M. Franz Walter et explique que beaucoup de gens sont concernés et déçus de la manière que la procédure a été entamé.

M. Alain Carrel prend la parole et lis la question envoyée en amont. En 2021 on peut construire et en 2023 on ne peut plus construire. A l'avenir peut-on avoir une séance d'information pour les modifications futures ?

« La mise à l'enquête de modifications du PAL de Villarepos le 31 mars 2023 à créer bien des remous. Certains propriétaires concernés qui n'habitent pas la commune et le canton de Fribourg n'ont pas été informés. Beaucoup de propriétaires concernés ont été abasourdi par les décisions du Seca: Mise en place de zones d'implantation dans le secteur centre village et surtout, certaines parcelles du centre village devenue inconstructible avec toutes les conséquences que cela implique. C'est d'autant plus incompréhensible puisse ce que le 7 juillet 2021 le PAL a été partiellement accepté sans ces nouvelles contraintes. La communication du conseil communal vis-à-vis des personnes concernées par ces modifications n'a pas été très bonne. A l'avenir ne serait-il pas préférable d'envoyer un courrier aux personnes concernées et éventuellement mettre n place une séance d'informations ?  
Le conseil communal est-il conscient de cette situation ?  
A-t-il une marge de manœuvre ?  
Comment voit-il les futures planifications ? »

### **4. Question de M. Michel Schafroth du groupe « Le Centre/Die Mitte »**

La parole est donnée à M. Michel Schafroth et lit la question.

« La mise à l'enquête de ce dossier soulève bien des vagues dans la commune de Villarepos. En effet, j'ai été approché par plusieurs personnes. Cela fait que je me suis intéressé d'un peu plus près à ce dossier et force est de constater qu'il y a bien des interrogations : Tout d'abord, dans les dates. Pourquoi une mise à l'enquête qui doit durer 30 jours et qui débute le 31 mars 2023 se termine-t-elle le 22 mai 2023 selon le site de la commune ? Que s'est-il passé entre la date de l'approbation du PAL le 7 juillet 2021 et cette mise à l'enquête le 31 mars 2023 ? Pourquoi attendre aussi longtemps sachant que la Direction du développement territorial, des



infrastructures de la mobilité et de l'environnement (DIME) a précisé dans sa décision qu'aucun permis de construire ne pourra être délivré dans le périmètre de protection du site construit du secteur Villarepos jusqu'à ce que la Commune établisse une analyse complémentaire relative à la protection du patrimoine. Malgré cette interdiction, plusieurs constructions ont été faites sans que personne ne bouge, alors que la commune a un service technique. Ce n'est pas le formulaire de dénonciation qui figurent sur le site qui va changer quelque chose. Au contraire, je trouve ce système plutôt mesquin de la commune de mettre ce moyen de délation à disposition des citoyens, pour ce genre de cas. Pour ce qui est du plan, il semble y avoir quelques incohérences, entre autres :

Pourquoi un seul propriétaire en zone résidentielle moyenne densité (RFD) se trouve-t-il dans le périmètre de protection du site construit alors que sa construction date des années nonantes ?

Les personnes rencontrées se demandent si l'on ne veut pas faire de Villarepos un Ballenberg fribourgeois.

Alors que l'on prône haut et fort que nous devons densifier les zones déjà construite, pourquoi à Villarepos on les diminue ? La zone centre village passe de 1.00 à 0.85, la zone résidentielle moyenne densité est supprimée, la zone résidentielle faible densité passe de 0.80 à 0.60.

Voilà ce qui je tenais à vous faire remarquer par respect aux personnes rencontrées et aux discussions avec des villageois concernés. Merci. »

M. Michel Schafroth informe également qu'il a eu contact aujourd'hui avec M. Alain Carrel car ils ont les mêmes remarques/questions.

M. Mario Wüthrich répond aux deux questions concernant le secteur du PAL à Villarepos.

« Quand j'ai repris le dossier en 2020, j'ai hérité de quatre PAL avec différentes situations. Celui de Wallenried était terminé avant la fusion. Le PAL de l'ancienne commune de Courtepin/Courtaman était le plus avancé et une première approbation du PAL Courtepin/Courtaman a été reçu en 2019 avec des adaptations, lesquelles ont été prises en compte. Le PAL de Courtepin est presque accepté et nous attendons pour l'harmonisation. Concernant Barberêche, le PAL est à Fribourg. Le canton souhaite traiter le PAL de Pensier-Barberêche incluant le changement d'affectation de zone pour la STEP.

Concernant le PAL de Villarepos, il est un peu plus avancé que celui de Pensier-Barberêche. La première approbation date de 2021. Le dossier d'adaptation a été fait lors des 18 derniers mois, cela peut paraître long, mais nous travaillons sur 3 PAL en parallèle avec des urbanistes sur ces plans. L'aménagement devient de manière générale très compliqué et la marge de manœuvre des communes se rétrécit, suite à l'adoption de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.

Concernant la mise en consultation des adaptations du PAL de Villarepos, elle a démarré le 31 mars 2023 et a fini le 22 mai 2023, 30 jours c'est un minimum et il faut également compter les fériés qui prolonge ce délai.

Nous avons sous-estimé la portée des changements que le canton a apporté. Les villages et les différents lieux sont catégorisés au niveau des transports publics. Les villages comme Courtepin peuvent se développer et se densifier grâce à la qualité des transports publics. Malheureusement, pour les villages à l'extérieur comme Villarepos, et qui bénéficie de moins bonnes offres au niveau des transports publics, il s'agit de maintenir la population au niveau actuel. La densification est souhaitée là où la qualité et l'offre des transports publics le permet.





Concernant Villarepos, le terme de Ballenberg est malheureusement correcte. Selon ISOS, Villarepos est dans une certaine catégorie et répertoriée au niveau du Service des biens culturels. La commune n'a pas de moyens pour contrer le Service des biens culturels. Certes la commune peut faire mieux au niveau de l'information avec éventuellement un tout-ménage. La mise en consultation est terminée. Actuellement, nous avons environ 17 à 18 oppositions et allons procéder à des séances de conciliations. Au niveau du conseil communal nous allons reconsidérer cette situation, sans trop d'espoirs de changement. Selon le responsable du Service des biens culturels, il m'a fait comprendre que l'intérêt public est supérieur aux intérêts privés. Malheureusement c'est la réalité et voir de quelle manière la commune aurait éventuellement une certaine marge de manœuvre pour pouvoir adapter quelque peu ces adaptations. »

M. Michel Schafroth a une remarque et une réponse. Les habitants de Villarepos ont réussi à mettre un garage en tôle ondulée dans les biens culturels. Qu'en est-il avec le courrier, respectivement l'interdiction de toutes constructions ou de permis dans ce périmètre ?

M. Mario Wüthrich répond qu'effectivement il n'est pas possible d'octroyer des permis de construire pour les parties du PAL qui n'aurait pas encore été approuvé.

Mme Carole Plancherel précise qu'il s'agit de l'anticipé des plans et effectivement on peut avoir un permis de construire qui se base sur une partie de PAL approuvé en argumentant l'anticipé du plan.

M. Michel Schafroth prend la parole et dit que ce n'est pas au citoyen de faire des dénonciations.

## **5. Question de M. Franz Walter du groupe « Entente Bourgeoise »**

La parole est donnée à M. Franz Walter.

« Les heures d'ouverture du centre de collecte des ordures ménagères de Courtepin sont généralement considérées comme trop restrictives.

Nous demandons au conseil communal d'examiner la possibilité d'élargir l'accès comme suit.

- ouvert toute l'année le samedi après-midi
- en plus un jour de la semaine ouvert de 17h00 à 19h00»

M. Daniel Aeschlimann relève que la commune a sa déchetterie ouverte en semaine quatre soirs sur cinq. Le samedi après-midi est ouvert en saison pour que le gazon soit amené le jour même. En décembre, il n'y a pas de gazon. Il précise que dans le futur, il souhaiterait une déchetterie plus grande et plus attractive.

Mme Nicole Andrey relève que les heures d'ouverture devront être revues pour cette nouvelle déchetterie.

M. Peter Grünig demande si d'autres personnes souhaitent prendre la parole dans les divers.



**COMMUNE DE COURTEPIN**  
**GEMEINDE COURTEPIN**

**Secrétariat du conseil général**  
**Sekretariat des Generalrats**  
Route de Fribourg 42  
1784 Courtepin  
026 684 18 34 – [secretariatcg@courtepin.ch](mailto:secretariatcg@courtepin.ch)

Mme Cornelia Roelli Salathé demande au conseil communal de recevoir la réponse concernant les projets de l'enfance telle qu'elle a été lu ce soir.

Mme Sandrine Spicher propose de faire un brunch le matin du 27 août 2023 lors de la manifestation de Découvertépin pour la sortie annuelle du conseil général. L'idée serait de se lancer après sur la route et de montrer la présence du conseil général lors de cette manifestation.

*Applaudissement du conseil général*

M. Leon Rufino revient sur les horaires de la déchetterie. Tout le monde n'a pas des horaires de fonctionnaire. Il trouve la réponse de M. Daniel Aeschlimann arrogante et aurait espérer un peu plus de réflexion de la part du conseil communal. Il souhaite également que la question reste ouverte et qu'elle soit reprise la prochaine fois.

M. Daniel Werro informe que le prix du conseil d'État 2023 concernant le Vacherin Fribourgeois a été décerné à M. Pierre-André et Mme Nathalie, habitants de la commune.

M. Peter Grünig remercie au nom du conseil général Mme Arlette Ruch pour son engagement.

*Applaudissement du conseil général.*

La prochaine séance du Conseil général est fixée au mercredi 27 septembre 2023 à 20h00. Le Président remercie chaleureusement les membres du conseil général et leur souhaite un bon retour dans leurs foyers.

La séance est levée à 22h32.

### **Pour le conseil général**

Le Président :

Peter Grünig

La Secrétaire :

Sarah Spiegel